

Service Emploi



Contexte

Depuis le 1^{er} avril 2026, la Direction Insertion Logement a acté une restructuration en interne, pour identifier un service emploi à part entière, bien que les composantes étaient déjà présentes au sein de la direction, qui regroupe la gestion de la plateforme Job 23 et le dispositif des clause sociales. Il faut donc dorénavant parler de la Direction Insertion Logement et Emploi.

Rappel des enjeux

Job 23 est une plateforme gratuite et innovante créée en 2020, qui a été conçue dans un premier temps pour permettre de rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur notre Département.

Celle-ci a été renforcée en 2023 pour répondre aux enjeux de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA et avoir une lisibilité sur l'ensemble des offres non pourvues de notre Département.

La plateforme permet de :

- Recueillir les offres d'emploi disponibles non déposées à France Travail,
- Accompagner les employeurs à gérer directement leurs offres,
- Suivre et actualiser l'état d'avancement des offres déposées,
- Faciliter la mise en relation avec les publics inscrits sur la plateforme et ceux accompagnés par les conseillers du Département (allocataires RSA).

Job 23 est doté d'un système de géolocalisation des offres et des demandeurs d'emploi, ce qui améliore la pertinence des orientations et facilite l'autonomie des usagers.

Une actualisation des offres est réalisée tous les 15 jours afin de garantir la crédibilité du dispositif et son efficacité.

Les employeurs peuvent déposer directement leurs besoins en recrutement via la plateforme ou en s'adressant à la personne en charge de la gestion de JOB 23, et les usagers bénéficient d'un contenu à jour et actionnable tout de suite.

Les employeurs peuvent mobiliser la plateforme pour mettre en ligne leurs propres actions de recrutement.

Un onglet événement est aussi à disposition sur la plateforme pour permettre aux usagers de participer à des ateliers en lien avec la recherche d'emploi ou l'insertion professionnelle.

Un projet collectif qui s'inscrit dans une démarche partagée entre BRSA, acteurs sociaux, employeurs et formateurs. Il permet de partager un objectif commun qui est l'insertion professionnelle et la réussite des publics. Participer à JOB 23, c'est contribuer à la dynamique de la Creuse.

JOB 23 permet une grande visibilité tout en limitant les canaux de diffusion. Cet outil gratuit, simple et efficace vous assurera une mise en réseau renforcée. Une application mobile est également disponible afin de simplifier l'accès. Une contribution directe à la modernisation et à la cohérence du territoire.

La clause sociale est un outil juridique, qui permet d'introduire au sein de la commande publique ou privé, des objectifs d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles, tout en préservant les besoins du maître d'ouvrage, en s'appuyant sur l'entreprise titulaire pour réaliser une action d'insertion en faveur de l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès au travail

Objectifs :

- Lutter contre le chômage et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi ;
- Favoriser un rapprochement entre le monde de l'entreprise et les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation ;
- Permettre aux entreprises d'identifier de futurs collaborateurs et de disposer d'une main d'œuvre locale ;
- Mobiliser la commande publique comme levier d'emploi ;
- Encourager la responsabilité sociétale des entreprises.

Publics éligibles :

La liste des publics est non exhaustive, et peut être amené à évoluer. Voici quelques publics éligibles :

1. Personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'État :
 - a. Personnes prises en charge dans les secteurs adapté ou protégé : salariés des entreprises adaptées (EA), des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ou usagers des ESAT ;

b. Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est à-dire :

- mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
- salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI) ;

c. Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;

2. Personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :

a. Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois) ;

b. Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;

c. Personnes ayant obtenu la reconnaissance de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

d. Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi :

- sans qualification (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;

- diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur ;

e. Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.

Chiffres clés

JOB 23 :

Atelier Job 23 à destination des BRSA : dispensé par un Conseiller en Insertion Socio-Professionnel du département, sur lequel tous les nouveaux inscrits sont positionnés :

Activité globale de la plateforme :

- **456** offres créées
- **469** inscriptions à la plateforme, dont 80 par des BRSA ;

CONSIDÉRATIONS SOCIALES :

● **74 marchés contenant une clause sociale tous dispositifs confondus :**

- **28** en condition d'exécution ;
- **24** réservés aux structures du handicap ;
- **22** réservés aux structures de l'IAE.

● **23 128 heures d'insertion tous dispositifs confondus :**

- **6 716** heures en condition d'exécution ;
- **4 088** heures réalisées dans le cadre de marché réservés à l'IAE ;
- **12 322** heures réalisées dans le cadre de marché réservés aux structures du handicap.

● **148 participants (132 hommes, 16 femmes) tous dispositifs confondus :**

- **60** en condition d'exécution ;
- **41** dans le cadre des marchés réservés à l'IAE ;
- **47** dans le cadre des marchés réservés aux structures du handicap.

● **10 maitres d'ouvrages accompagnés**

Illustration des actions menées par la cellule emploi :



Journée Portes Ouvertes à l'AFPA, avec la tenue du stand Job 23



Visite de l'entreprise GIBARD à Boussac, dans le cadre d'une matinée porte ouverte organisée par la CCI, à laquelle 15 BRSA ont participé sur les 20 demandeurs d'emploi présents



Ateliers Job 23 réalisés par un CISP du département

Reportage Clause Sociale :

A la demande de la coordination Régionale des facilitateurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, un reportage a été tourné à travers la Région afin de mettre en valeur le parcours « clause » de 4 bénéficiaires, dont 2 parcours en Creuse :

M. L., positionné au sein d'une entreprise Creusoise via un contrat de professionnalisation avec le GEIQ, dans le cadre d'une clause sociale :

Que vous a apporté cette formation ?

« Ça m'a encore plus motivé à rester dans cette entreprise, le fait qu'on me propose une formation alors que je n'ai aucune expérience dans ce secteur, ça m'a encore plus motivé. »

Que diriez-vous à une personne qui hésiterait à se lancer ?

« Qu'il faut essayer, si on ne sait pas, on ne saura pas si ça nous plait ou pas, et puis la volonté surtout, il faut se donner l'envie. »

M. A., positionné au sein d'une entreprise travaillant pour des marchés de la SNCF contenant des considérations sociales, via un contrat de mission chez ACTO Insertion :

Qu'est-ce que les clauses vous ont apporté ?

« Ça m'a apporté beaucoup de choses, surtout de la cohésion de travail en équipe, et aussi aimer mon travail. Ça m'a aussi appris la sécurité : ne pas traverser les voies, porter ses EPI, respecter son travail et rendre compte. C'est ce qui m'a beaucoup fait avancer dans ce métier. Ça m'a apporté : la confiance, le partage avec ses collègues de travail, découvrir différents métiers. »

Coordonnées de la gestionnaire de Job 23 :

Emilie GREZELEAU
Pôle Cohésion Sociale
Direction Insertion Logement et Emploi
13, Rue Joseph DUCOURET - 23000 GUÉRET

Coordonnées du facilitateur :

Jérémie HARDY
Pôle Cohésion Sociale
Direction Insertion Logement et Emploi
13, Rue Joseph DUCOURET - 23000 GUÉRET



Cofinancé par
l'Union européenne

s'engage
l'Europe
en Nouvelle-
Aquitaine